https://www.menesqueville.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Ménesqueville

6B rue du Général de Gaulle 27850 Ménesqueville
02 32 49 46 44 Contacter par mail